



**HAL**  
open science

## Plan d'action forestier de la forêt privée.

Michel de Galbert

► **To cite this version:**

Michel de Galbert. Plan d'action forestier de la forêt privée.. Revue forestière française, 2001, 53 (3-4), pp.329-333. <10.4267/2042/5245>. <hal-03442822>

**HAL Id: hal-03442822**

**<https://hal.science/hal-03442822v1>**

Submitted on 23 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## PLAN D'ACTION FORESTIER DE LA FORÊT PRIVÉE

MICHEL DE GALBERT

La stratégie d'un Centre régional de la Propriété forestière (CRPF) pour le développement de la forêt privée régionale doit s'intéresser notamment à la connaissance de l'ensemble du gisement ligneux qui constitue son terrain d'action en partant du présupposé que l'ensemble de la forêt privée est concerné par l'animation du CRPF.

La connaissance du gisement de production et d'action permet de répondre à la question suivante : **Pour valoriser tout le massif**, quels sont les moyens à mettre en œuvre, quels sont les débouchés à trouver ?

Un premier élément d'analyse du contexte général peut être fourni par la comparaison de l'accroissement et de la récolte.

Une idée du gisement peut nous être donnée par l'accroissement déterminé par l'IFN, qui le précise pour les feuillus et pour les résineux. On peut comparer cet accroissement biologique "courant" à la valorisation qui en est faite par l'exploitation forestière.

L'enquête annuelle de branche, corrigée par les avis d'experts sur les exploitations en forêt privée, et les enquêtes complémentaires sur le bois de feu nous donnent les prélèvements recensés. Pour le bois de feu, on a réparti les prélèvements régionaux précis pour approcher les chiffres départementaux en appliquant un prorata des surfaces de taillis feuillus des départements (cf. tableau I, ci-dessous). En outre, l'IFN peut aussi fournir des indications sur la mortalité et les prélèvements annuels moyens.

Il faut noter que les enquêtes de consommation de bois de feu issus de forêts de l'ADEME sont très précises au niveau régional.

TABLEAU I Région Rhône-Alpes: comparaison accroissement/récolte

	Accroissement Forêt privée (m <sup>3</sup> /an)	Récolte Forêt privée (m <sup>3</sup> /an)	Récolte de bois d'œuvre Forêt privée (m <sup>3</sup> /an)	Récolte de bois d'industrie Forêt privée (m <sup>3</sup> /an)	Estimation auto-consommation de bois de feu (m <sup>3</sup> /an)	Total estimé récolte Forêt privée (m <sup>3</sup> /an)	Récolte / accroissement (%)
Feuillus . . . . .	3 078 200	227 000	178 900	48 100	1 500 000	1 727 000	56,10
Résineux . . . . .	3 545 800	1 122 100	993 400	128 700	0	1 122 100	31,65
<b>Total . . . . .</b>	<b>6 624 000</b>	<b>1 349 100</b>	<b>1 172 300</b>	<b>176 800</b>	<b>1 500 000</b>	<b>2 849 100</b>	<b>43,01</b>

Sources : IFN-SERFOB, 1999.

TABLEAU II Gisement de production et moyens (Tableau 13-1-IFN)

	Surface massif (ha)	Surfaces de passage en coupe ou bio-diversité (ha)	Surfaces parcourues en 1997 (ha)	Production 1997 (m³)		Surfaces à parcourir (ha)	Production annuelle escomptée (m³)		Aides directes (1 000 F)		Desserte à réaliser (km) (annuellement pendant 10 ans)		Montant desserte (1 000 F)	Aides totales (1 000 F)	
				de bois d'œuvre	de bois d'industrie		ha/an	(1 000 F)	Pistes	Routes	Pistes	Routes			
Plantations Douglas . . . . .	42 905	850	1 938	173 800	20 990	3 800	241 510	49 950	915	2 613	30	33	599	3 072	6 284
Plantations Épicéa-Sapin . . . . .	115 400	10 050	3 589	317 500	29 650	8 576	5 260 900	111 780	1 248	3 311	42	36	1 382	5 144	9 837
Futaies jardinées Sapin-Épicéa . . . . .	101 500	4 000	5 160	390 850	9 800	8 600	631 400	42 000	3 300	1 650	39	51	1 042	6 230	8 922
Peuplier . . . . .	9 250	3 550	443	116 500	17 600	445	120 250	20 000	0	0	0	0	0	0	0
Pin sylvestre - Pin maritime . . . . .	222 100	88 450	1 235	112 600	66 910	4 358	253 700	182 440	440	1 536	31	24	837	2 504	4 877
Châtaignier . . . . .	67 000	26 000	395	13 000	46 000	2 170	35 000	252 000	700	3 800	6	5	200	470	4 470
Feuillus de plaine . . . . .	150 600	51 400	2 805	35 800	390 400	7 136	72 060	710 600	900	1 800	16	7	482	840	3 122
Hêtre . . . . .	56 200	14 200	655	3 500	146 000	2 765	38 300	140 000	260	540	23	12	585	900	2 025
Chêne méditerranéen . . . . .	132 300	60 000	2 400	0	280 000	2 000	0	280 000	0	0	16	8	200	0	200
Autres . . . . .	131 950	94 700	3 750	8 700	669 500	3 750	50	688 000	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total . . . . .</b>	<b>1 029 205</b>	<b>353 200</b>	<b>22 370</b>	<b>1 172 250</b>	<b>1 676 850</b>	<b>43 600</b>	<b>1918 360</b>	<b>2 476 770</b>	<b>7 763</b>	<b>15 250</b>	<b>203</b>	<b>176</b>	<b>5 327</b>	<b>19 160</b>	<b>39 737</b>
Hypothèse basse (80% du techniquement souhaitable)				280 000			4 400 000 m³ (+1,6 million m³)				379		24 400 KF		39 000 KF
Hypothèse haute (100% du techniquement souhaitable)				2 800 000			2 400 000	2 700 000			473		30 500 KF		49 000 KF
							5 100 000 (+2,3 millions m³)								

Au total, on constate un prélèvement moyen de 43 %, sans doute inférieur à cause du décalage de date inventaire/enquête annuelle de branche. Ce prélèvement est-il techniquement normal en Rhône-Alpes, où la forêt privée comprend de vieux peuplements de sapinières dans la Loire et dans les Alpes, ainsi que de jeunes peuplements en pleine croissance ? Dans une forêt équilibrée, l'addition "accroissement plus passage à la futaie" égale théoriquement la somme "récolte plus mortalité".

### **COMMENT CONNAÎTRE LE PRÉLÈVEMENT OPTIMAL ?**

Il s'avère nécessaire de faire un travail plus technique à partir des peuplements forestiers, d'itinéraires sylvicoles simples et de la connaissance que les techniciens du CRPF ont du terrain, soit une sorte d'aménagement régional qui ferait fi des contraintes de dessertes et de morcellement dans un premier temps.

Cela revient à calculer une ressource techniquement mobilisable.

#### **Utilisation des données de l'IFN**

On se sert tout d'abord du tableau des types de peuplements et des surfaces, volumes, accroissement, production brute, mortalité correspondante (tableau 13-1, publication IFN - cf. tableau II, p. 330).

Pour les sapinières irrégulières ou en voie de régularisation, il n'y a pas de difficultés à définir un prélèvement-type homogène sur l'ensemble des surfaces du type "sapinières", mais ceci est insuffisant pour les reboisements. Il convient de se reporter au tableau des essences résineuses réparties par classes d'âges en les décalant dans le temps pour obtenir les surfaces actuelles (tableau 8-2, publication IFN).

#### **Itinéraire sylvicole**

On applique la sylviculture optimale préconisée par le CRPF (tableau 2-3 Loire, publication IFN).

Exemple :

Pour le Douglas, on applique les trois types d'intervention : première éclaircie = 40 m<sup>3</sup>, éclaircies de rattrapage = 70 m<sup>3</sup> et amélioration des peuplements de Douglas = 60 m<sup>3</sup>, et l'on décompose ces prélèvements en bois d'industrie et bois d'œuvre.

#### **Application et surfaces estimées**

On estime que l'on doit pouvoir prélever 80 % de la surface optimale, ce qui représente un prélèvement sur 8 % du territoire par an pour un prélèvement tous les 10 ans et évidemment davantage pour un prélèvement tous les 6 ans par exemple. On estime un prélèvement bois d'œuvre / bois d'industrie et les hectares à parcourir et l'on estime les dessertes correspondantes à réaliser, par application d'un ratio de desserte/km<sup>2</sup> (tableau III, p. 332).

#### **Comparaison des objectifs et des moyens actuels**

En appliquant les moyens actuels de mobilisation à l'hectare ou en kilomètre, on calcule l'ensemble des aides directes à mettre en place, le montant de la desserte, les aides sylvicoles, le reboisement, l'élagage, etc., les moyens d'animation du CRPF et de la coopération ainsi que les emplois potentiels dans la filière sans compter les retours de TVA générés (synthèse stratégique).

**TABLEAU III**  
**Synthèse stratégie**  
**Potentiel de récolte supplémentaire annuel de la forêt privée et moyens annuels nécessaires**

**Hypothèse basse : exploitation de 80 % du "techniquement souhaitable"**

Potentiel	Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Bois de feu	Total	Moyens annuels nécessaires (KF)
Accroissement biologique total . . . . .				<b>6 600 000 m<sup>3</sup></b>	15 250
Récolte actuelle . . . . .	1 150 000	150 000	1 500 000	<b>2 800 000 m<sup>3</sup></b>	19 160
Récolte potentielle totale . . . . .	1 920 000	980 000	1 500 000	<b>4 400 000 m<sup>3</sup></b>	35 392
Augmentation de production . . . . .	770 000	830 000	0	<b>1 800 000 m<sup>3</sup></b>	5 380
Emplois supplémentaires générés . . . . .	2 567	1 660		<b>4 227</b>	36 790
Estimation TVA générée (emploi x 40 KF)				<b>170 000 KF</b>	2 000
					<b>113 972</b>
					9 000
					<i>(rappel moyens actuels: . . . . .)</i>
					19 000 (KF)

**Hypothèse haute : exploitation de 100 % du "techniquement souhaitable"**

Potentiel	Bois d'œuvre	Bois d'industrie	Bois de feu	Total	Moyens annuels nécessaires (KF)
Accroissement biologique total . . . . .				<b>6 600 000 m<sup>3</sup></b>	15 250
Récolte actuelle . . . . .	1 150 000	150 000	1 500 000	<b>2 800 000 m<sup>3</sup></b>	19 160
Récolte potentielle totale . . . . .	2 400 000	1 200 000	1 500 000	<b>5 100 000 m<sup>3</sup></b>	35 392
Augmentation de production . . . . .	1 250 000	1 050 000	0	<b>2 300 000 m<sup>3</sup></b>	5 380
Emplois supplémentaires générés . . . . .	4 167	2 100		<b>6 267</b>	36 790
Estimation TVA générée (emploi x 40 KF)				<b>250 000 KF</b>	2 875
					<b>114 847</b>
					9 000
					Points noirs routiers . . . . .

Ces investissements et charges pourraient être sensiblement allégés par l'amélioration des débouchés comme ceux de la trituration, par certains outils issus des nouveaux textes en préparation, ainsi que par les moyens de communication et d'animation qui permettent également de développer les structures associatives et la participation des propriétaires eux-mêmes dans le cadre des structures précitées.

Moyennant ces avancées, on constate que les crédits d'investissement et d'animation en forêt privée ont des retombées économiques et sociales intéressantes et rapides.

### CONCLUSIONS

On le voit, l'utilisation de l'IFN est le socle indispensable à la connaissance du gisement forestier et de son développement. Par ailleurs, si l'on considère que l'accroissement de la région Rhône-Alpes a doublé en 25 ans, il est clair que l'actualisation des données de l'IFN doit permettre de s'adapter à ces évolutions très importantes en une génération. Le passage de l'Inventaire tous les 10 ans est donc un rythme indispensable.

Il serait intéressant de reprendre cette simulation pour les 20 et 30 ans à venir et avec des options simples mais claires comme la poursuite des reboisements (30 000 ha/an, 10 000 ha/an), arrêt de la régénération naturelle par non maîtrise des populations de gibier, etc.

**Michel de GALBERT**

Directeur du CENTRE RÉGIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE RHÔNE-ALPES  
Parc de Crécy  
18, avenue du Général-de-Gaulle  
F-69771 SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR CEDEX  
(crpf-rhone-alpes@wanadoo.fr)